



La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, labellisée partenaire de l'année de la biodiversité.



Essaim d'abeilles en forme de grappe dans un cerisier – Photothèque des Chambres d'agriculture

En juin 1992, au Sommet de la Terre de Rio a été signée la Convention sur la diversité biologique. Ce premier traité mondial se décline en trois volets : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices associés à l'utilisation des ressources génétiques. Sur le plan européen ou national, diverses mesures ont été prises pour protéger la diversité biologique : la directive oiseaux, la directive sur les habitats, la faune et la flore, des programmes de conservation de races domestiques, des banques de gènes de plantes cultivées, des zones protégées. **Cette convention est ratifiée à ce jour par environ 190 pays.**

Le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Le secrétariat de la CDB a fixé les objectifs principaux suivants pour cette année 2010 :

- **Renforcer la prise de conscience des citoyens** sur l'importance de sauvegarder la biodiversité ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elle ;
- **Sensibiliser l'opinion à propos des réalisations déjà menées** à bien par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité ;
- **Encourager les personnes, les organisations et les gouvernements à prendre les mesures immédiates nécessaires** pour stopper la perte de biodiversité ;
- **Promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité** ;
- **Initier un dialogue entre les parties prenantes** au sujet des mesures à prendre pour la période post-2010.



La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a répondu à cet appel en déclarant la biodiversité, cause majeure pour 2010 !

C'est avec beaucoup de plaisir, mais aussi

avec fierté que nous voyons les actions de la notre établissement reconnues par l'Etat au travers de la labellisation du travail accompli, par la DREAL, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Nos travaux dans le domaine de la réduction des pollutions et du développement des politiques de qualité ont été les plus appréciées, ainsi que les actions de collectes des déchets. Mais aussi la vie de notre site internet qui a été labellisé pour sa contribution à la connaissance de la biodiversité. Un bon complément à toutes les opérations d'expérimentations, de conseils techniques et économiques que nous menons toute l'année et qui visent à maintenir les agriculteurs sans lesquels nous perdriions beaucoup de la biodiversité en Provence !

Zoom sur les actions labellisées de la Chambre d'agriculture

■ accompagnement des agriculteurs dans la réduction des pollutions d'origine agricole

Les agriculteurs du bassin versant de l'Arc utilisent de l'eau pour le lavage, le remplissage des matériels agricoles et la préparation de leur bouillie de traitement. Cette eau est actuellement disponible par le réseau d'eau potable de certaines communes, mais également de forages particuliers ou de réseaux d'irrigation. Les agriculteurs de ces bassins versants ont souhaité adapter leur fonctionnement, leur technique et leur équipement dans le but d'avoir une incidence moins importante sur le milieu environnemental et de protéger la biodiversité. La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône accompagne près de 150 exploitants agricoles par des actions de conseil de pratiques culturales, d'aménagements d'aires de lavage du matériel agricole, d'information sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, au lien entre traitement phytosanitaire et protection de la biodiversité.

■ Collecte et traitement des effluents des serres agricoles de la plaine de Berre

L'étang de Berre a fait l'objet depuis une soixantaine d'années d'une industrialisation massive, d'une augmentation de l'urbanisation et d'une intensification des pratiques agricoles sur le bassin versant. Ces phénomènes humains ont entraîné une forte dégradation du milieu et donc une baisse de sa fréquentation et de ses usages comme milieu naturel. La chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne les agriculteurs de la plaine de Berre dans le but de réduire leur impact sur le milieu naturel ainsi que sur la biodiversité en proposant des aménagements de collecte et de traitement des effluents des serres hors sols. Ces effluents sont caractérisés par des teneurs en Azote élevés. Les effluents ainsi collectés et traités ne perturberont en rien la qualité de l'eau de la nappe de Berre, et par conséquent l'écosystème et la biodiversité de l'étang de Berre. Des essais pilotes et des phases expérimentales sont prévues tout au long de la démarche.

■ Gestion des déchets agricoles en Camargue

Le delta de Camargue est soumis à plusieurs types de pollutions liés à ses nombreux usagers. La profession agricole est génératrice de déchets agricoles sur cette zone, et elle se propose d'en améliorer la collecte, l'évacuation et le recyclage. Les déchets agricoles concernés sont principalement : les plastiques, les emballages vides de produits phytosanitaires, les batteries, les piles, les huiles de vidange. Pour cela, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône anime et accompagne des actions sur la gestion des déchets sur le territoire de Camargue. Il s'agit par exemple d'identifier tous les déchets agricoles potentiels de toutes les filières agricoles du delta de Camargue, de sensibiliser les agriculteurs dans le tri ou la réduction à la source. Ce projet est mené en étroite collaboration avec le PNR Camargue, le pays d'Arles, les administrations, les collectivités et les groupements d'agriculteurs.



■ Appui des agriculteurs dans leur démarche de conversion à l'agriculture biologique

Le mode de production en agriculture biologique n'autorise pas l'utilisation de produits phytosanitaires. Il est par conséquent un moyen de préservation de la biodiversité. Les résultats de nombreuses études font ressortir que le nombre d'espèces présentes dans les exploitations biologiques est en moyenne de 30 % supérieur à celui des exploitations conventionnelles. La chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône fournit des informations aux agriculteurs pour les accompagner dans leur démarche de conversion à l'agriculture biologique et conforter leur entreprise économiquement. Nous organisons des visites d'exploitations déjà en agriculture biologique, des démonstrations de matériels spécifiques, des sessions de formations. Elle rédige également 3 à 4 fois par an un bulletin d'information "infobio13" à destination de tous les agriculteurs convaincus par l'agriculture biologique et tous ceux intéressés.

En savoir plus : <http://www.agri13.fr/au-service-des-agriculteurs/votre-entreprise/appui-et-conseil-techniques/agriculture-biologique.html>



■ Nutrition Méditerranéenne en Provence

"Nutrition Méditerranéenne en Provence" est une marque de confiance basée sur une alimentation équilibrée et variée. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est à l'origine de cette marque qui propose des aliments millénaires obtenus sur des terroirs méditerranéens dans le respect de cahiers des charges spécifiques à chaque produit, qui préservent l'environnement, la qualité gustative et la richesse naturelle en micro nutriments et micro constituants protecteurs. "Nutrition Méditerranéenne en Provence" est une marque suivie par plus de 200 agriculteurs du département qui souhaitent communiquer sur leurs pratiques et sur les bases de l'éducation alimentaire. Avec cette marque, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans des pratiques respectueuses de la biodiversité. Cela se concrétise par des suivis directement chez l'exploitant agricole, des journées de formation et d'information, des actions de promotions.

En savoir plus sur : <http://www.agri13.fr/au-service-des-agriculteurs/votre-entreprise/pole-qualite.html>

Dossiers en cours de dépôt



La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône devient Organisme Unique

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été désignée, par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2010, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau dans la nappe de la Crau à usage d'irrigation agricole (OUGC Crau). La mise en place d'un OUGC est une démarche réglementaire permise ou obligatoire dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006. Pour ce qui est de la nappe de la Crau, c'est une démarche volontaire de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Concrètement, l'OUGC Crau se substitue à toutes les autorisations ou déclarations de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole à partir de la nappe de la Crau (forages, puits) ; cela ne concerne donc pas l'irrigation par les canaux.

L'OUGC Crau sera le détenteur d'une autorisation de prélèvement unique pour l'irrigation à partir de la nappe de la Crau. Chaque irrigant désireux de prélever dans la nappe de la Crau devra prendre contact auprès de l'OUGC Crau. Ce dernier sera l'interlocuteur unique pour les irrigants de la Crau. Toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation à partir de la nappe de la Crau présentée par une personne autre que l'OUGC Crau ne sera plus accordée par la Préfecture.

Autres actions menées par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

■ Pastoralisme et transhumance

L'élevage ovin repose sur la pratique de la transhumance. Les troupeaux hivernent en plaine ou en moyenne montagne et pâturent pendant l'été en alpage. Ces pratiques favorisent l'ouverture des milieux et le maintien d'une flore abondante et variée et de sa faune associée.

Depuis le début des années 2000, la Chambre d'agriculture soutient un nouveau projet, qui élargit d'autant plus le cercle des partenaires habituels de l'élevage ovin transhumant : la création d'une Maison de la Transhumance dans la plaine de la Crau, sur le Domaine départemental des Aulnes (Saint-Martin-de-Crau). Il s'agit de faire connaître et reconnaître la place essentielle du pastoralisme dans nos sociétés ainsi que de promouvoir l'élevage transhumant comme modèle pour l'agriculture durable de demain.

En savoir plus : <http://www.transhumance.org/>

■ La co-gestion de la Réserve de Crau, une réalisation exemplaire

La plaine de la Crau (55 000 ha), dans les Bouches-du-Rhône, est l'un des principaux terroirs de l'élevage ovin transhumant. Écosystème exceptionnel, elle est, depuis une vingtaine d'années, le cadre d'un dialogue fécond entre agriculteurs et protecteurs de la nature. L'élevage ovin multiséculaire et le biotope exceptionnel que la plaine héberge restent en effet garants l'un de l'autre : la conservation du patrimoine naturel de la Crau passe impérativement par le maintien du pastoralisme et donc d'un élevage ovin économiquement viable.

La Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, créée en octobre 2001, couvre 7 411 hectares de parcours semi-arides à ovins, pour l'essentiel des terrains appartenant à l'Etat,

à des collectivités territoriales, au Ministère de la Défense, aux conservatoires, ainsi qu'à quelques propriétaires privés. Dans ce contexte, les acteurs du monde agricole et de l'environnement ont décidé de s'associer dans un projet innovant et ambitieux : la co-gestion de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau a été confiée en octobre 2004 au Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence - Alpes du Sud (C.E.E.P.) et à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

En MAI 2009 : Lancement officiel de l'opération Expérimentale de restauration des coussouls

L'opération Cossure : un projet de territoire pour la valorisation du patrimoine.

Les « coussouls », parcours steppiques de la Crau, sont voués depuis l'Antiquité au pastoralisme extensif. L'importance de l'élevage est clairement soulignée dans le plan de gestion de la réserve naturelle et dans le Document d'Objectif Natura 2000 en cours, ainsi que par le programme agro-environnemental qui fonctionne sur le territoire depuis 1990. Une nouvelle MAE territorialisée confirme par ailleurs la volonté politique de l'Etat d'œuvrer à renforcer l'intégrité de la Crau. CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts, a acquis dans la plaine de Crau 357 ha d'anciens vergers, sur le secteur de Cossure, à Saint Martin de Crau, afin d'y recréer un espace favorable à la biodiversité et à l'élevage ovin. Ce choix d'aménagement du territoire est le résultat d'un consensus entre la profession agricole locale et les acteurs de l'environnement, consensus permis par des groupes de réflexions initiés dès 2006 par la DDAF des Bouches du Rhône et la DIREN PACA.

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et le CEEP co-gestionnaires de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, apportent au projet une expertise locale. Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du site, notamment pour la phase opérationnelle de remise en état et de restauration écologique, CDC Biodiversité a fait appel aux compétences et aux savoir-faire de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et du Conservatoire – Etudes des Ecosystèmes de Provence.

La Chambre d'agriculture apporte un appui à l'opération en assurant une interface permanente entre les différents partenaires qui interviennent sur le projet : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises réalisant les travaux ainsi que partenaires agricoles, scientifiques, et naturalistes. Un agent a été mis à disposition spécifiquement pour cette mission ; il bénéficie de l'appui du service élevage et des différents services techniques de la Chambre d'agriculture. Cette mission est menée en étroite collaboration avec le CEEP, qui apporte son expertise du site et de son environnement et accompagne le projet dans tout son déroulement. L'implication des co-gestionnaires de la Réserve Naturelle se traduit par une présence forte sur le terrain qui permet de veiller à la cohérence écologique des opérations et de s'assurer du respect de l'intégrité de la Réserve Naturelle voisine. Pour une transversalité maximale de l'approche menée, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et le CEEP participent aux réflexions concernant la préparation de la gestion du site, aux divers suivis techniques et scientifiques ainsi qu'aux réunions techniques et méthodologiques.

Dans le cadre de la phase en cours de remise en état du site, la participation de la Chambre d'agriculture consiste principalement en une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la direction de l'exécution des contrats de travaux. La Chambre d'agriculture et le CEEP sont également des acteurs majeurs de la conception et de la conduite des opérations de restauration écologique.

En savoir plus : <http://www.agri13.fr/lagriculture-des-bouches-du-rhone/une-harmonie/des-realizations-exemplaires/la-co-gestion-de-la-reserve-de-crau.html>

■ Natura 2000

Natura 2000 est une démarche européenne de construction d'un réseau dont l'objectif est la préservation de la diversité biologique, prenant en compte le milieu naturel et les activités humaines.

Ce sont les sites Natura 2000 qui constituent ce réseau de territoires au titre de deux directives européennes « oiseaux » et « habitats ». Sur notre département, il y a actuellement **28 sites Natura 2000, représentant près de 50% de la surface totale.**

Le rôle de la Chambre d'agriculture

Notre compagnie représente le monde agricole lors de la tenue des comités de pilotage des sites Natura 2000. Les agriculteurs doivent être non seulement pris en compte mais aussi partie prenante de l'élaboration des documents d'objectifs des différents sites. Ce document va définir, avec les acteurs du territoire, les objectifs de conservation et les mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver le patrimoine naturel sur le site. Pour atteindre ces objectifs, le document est accompagné d'un programme d'actions.

En savoir plus sur : <http://www.agri13.fr/au-service-des-agriculteurs/et-son-environnement/environnement/natura-2000.html>

Biodiversité : le positionnement des Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture forment un réseau d'établissements publics présents sur la totalité du territoire français et dirigés par des élus professionnels du domaine de l'agriculture. L'engagement des Chambres pour une performance durable de l'agriculture et des territoires est concrétisé par le biais : d'une mission consulaire ; en tant que représentantes du monde agricole, elles conseillent l'Etat dans sa politique pour le secteur, et d'une mission d'intervention ; elles sont chargées par l'Etat de contribuer au développement agricole en proposant aux agriculteurs et aux forestiers un service de proximité indépendant et en construisant des projets de territoires en partenariat avec les collectivités locales.

Les 5 préconisations des Chambres d'agriculture

■ **Gouvernance : associer le monde agricole à l'élaboration des politiques de préservation de la biodiversité**

L'agriculture et la forêt occupent plus de 80% du territoire. De ce fait, elles ont une position clef pour répondre aux objectifs de maintien et de rétablissement de la biodiversité. C'est pourquoi la profession agricole et forestière, représentée notamment par les Chambres d'agriculture dont c'est le rôle consultatif, doit être invitée à participer à l'élaboration des politiques de préservation de la biodiversité à tous les niveaux (européen, national, local) dans le souci d'aboutir à une **culture commune, à un partage des enjeux et à l'acceptabilité des mesures préconisées. La gestion « conservatoire »** menée dans les aires protégées, qui représentent autour de 20% du territoire, **ne peut pas être la seule envisagée et les agriculteurs doivent être associés à d'autres types d'actions.** C'est le cas lors du processus d'élaboration des Chartes de parcs naturels régionaux, auquel les Chambres et les agriculteurs sont associés.

■ **Valoriser les services rendus par l'agriculture pour la biodiversité**

La préservation de la biodiversité et le développement agricole doivent coexister et le secteur agricole est prêt à s'engager dans la production de services environnementaux. **Pour ce faire, la**

biodiversité doit être intégrée dans les politiques agricoles (PAC...) avec une approche qui doit viser à une compétitivité durable de l'activité agricole.

Les Chambres préconisent de mettre en oeuvre dans toutes les filières agricoles des aides à l'hectare qui peuvent être différentes en fonction des enjeux et des niveaux d'exigence liés à la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, le maintien d'une activité économique sur l'ensemble du territoire en y préservant la diversité des agricultures et la biodiversité passe par des **aides de compensation des handicaps naturels dont le champ peut être élargi** : zones de montagne, zones humides, zones sèches, etc. Il est important que les exigences liées à ces aides puissent s'inscrire dans une démarche qui privilégie la **subsidiarité locale et une approche transversale**.

Il est également primordial de rechercher et de développer de **nouveaux outils innovants** pour financer les mesures favorables à la biodiversité : crédits biodiversité pour mettre en oeuvre le principe de compensation, valorisation via le marché des pratiques agricoles favorables à la biodiversité (étiquetage, prix...), etc.

■ **Maintenir une importante biodiversité domestiquée pour l'agriculture et l'alimentation de demain**

Les agriculteurs et les forestiers par les processus de sélection et de conservation visant à s'adapter à leur territoire ont généré de la biodiversité animale et végétale pour l'alimentation mais aussi pour la production d'énergie et de biomatériaux. **Les agriculteurs sont donc particulièrement attachés au maintien du patrimoine génétique animal et végétal et à la conservation de la diversité** de l'offre commerciale en termes de variétés et de races. **De plus, les variétés de terroir sont porteuses de gènes de rusticité** (tolérances naturelles aux parasites, aux maladies, à certaines conditions climatiques) **et de qualités organoleptiques remarquables et constituent ainsi une génothèque pour l'agriculture du futur**, lui permettant d'adapter la culture et l'élevage aux modifications de leur environnement.

Cette diversité existante devrait être mise en valeur par la richesse qu'elle apporte à notre alimentation. Ainsi la richesse des AOC fromagères dépend des races laitières et de la diversité botanique pâturée lors de la production du lait, la qualité des vins dépend de la diversité des cépages et des terroirs utilisés dans les assemblages ou encore la diversité des races à viande permet de produire une typicité des viandes dans des environnements variés. **Les Chambres plaident pour que ce lien entre biodiversité et qualité soit mis en évidence auprès des consommateurs.**

■ **Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles**

Biodiversité et agriculture sont indissociables en raison de l'emprise territoriale de l'agriculture et du rôle historique de l'activité agricole dans la structuration des milieux et la diversité des paysages, notamment par la création et l'entretien d'espaces ouverts (non forestiers) abritant une grande biodiversité. **L'abandon des terres agricoles ou leur artificialisation risquent donc d'entraîner une perte de biodiversité.**

En complément des objectifs du Grenelle de l'environnement, les Chambres d'agriculture font dans ce sens des propositions pour que la loi de modernisation de l'agriculture (LMA) crée de nouveaux outils efficaces pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Au niveau européen, des objectifs chiffrés de baisse de la consommation des terres agricoles doivent être envisagés globalement et par pays.

■ **Encourager la recherche et accompagner les agriculteurs et les forestiers**

Il est nécessaire de renforcer la **recherche sur les liens et synergies entre agriculture et biodiversité**, sur l'emploi de **méthodes agronomiques** renouvelées permettant le maintien de la fertilité des sols, par les microorganismes notamment, ou encore la régulation des ravageurs par les auxiliaires.

L'identification pour tous les types d'agriculture et de sylviculture, des pratiques les plus favorables à la biodiversité est un outil indispensable et doit permettre aux Chambres de mieux **accompagner et conseiller les agriculteurs et les forestiers** sur la thématique biodiversité.

Pour plus d'informations, Contactez :

Marie de Saint Victor - Tel :04 42 23 86 31 – m.saint-victor@bouches-du-rhone.chambagri.fr
